

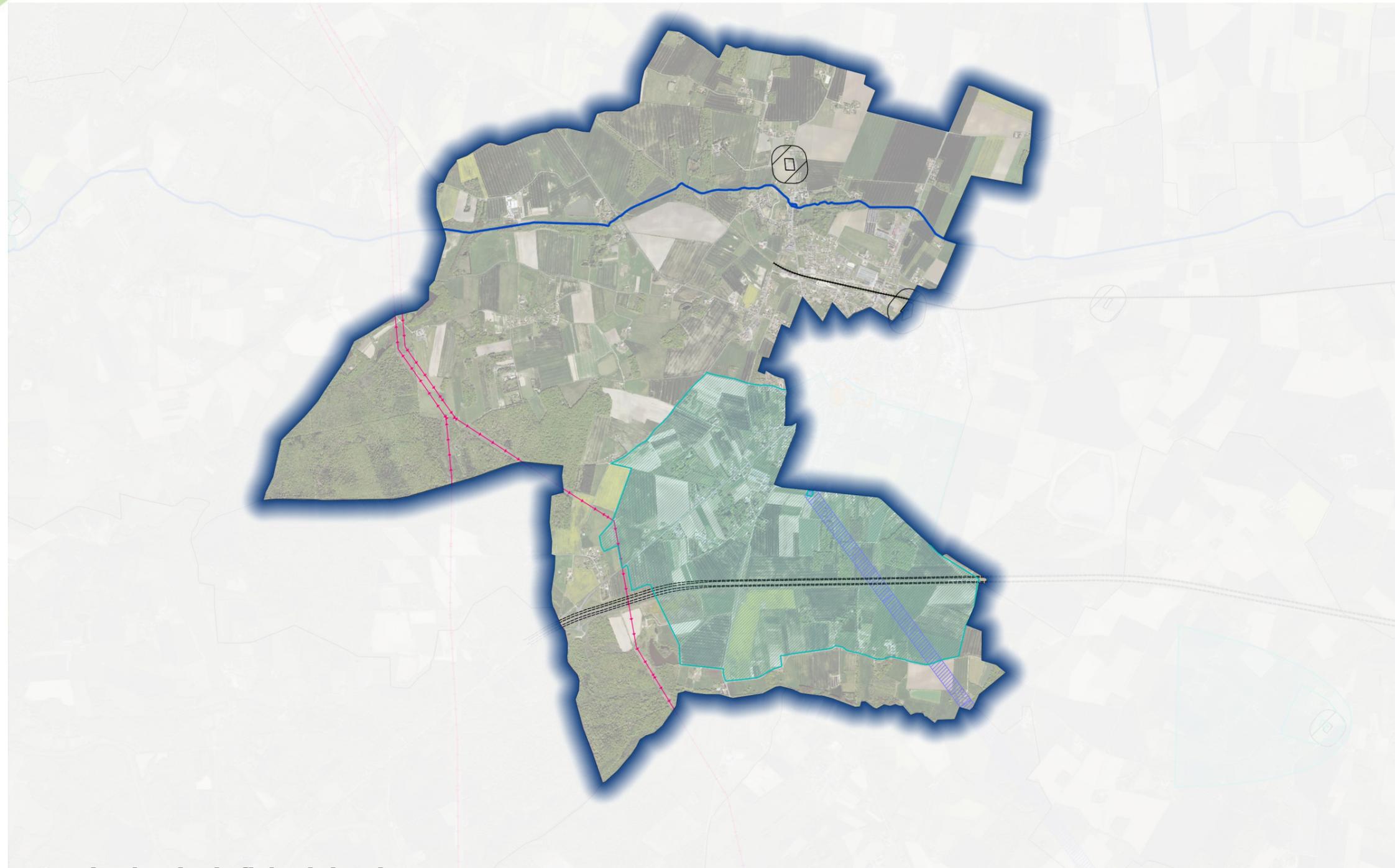


Les SUP sont des « limitations administratives au droit de propriété autorisées par la loi au bénéfice de personne publique, ou des personnes privées, des concessionnaires de services ou de travaux publics ». Instituées par une autorité publique, elles ont le pouvoir d'interdire à toutes personnes d'enfreindre ces spécifications.

Affectant directement les droits du sol, ou son caractère constructible, les SUP sont dressées par décret en Conseil d'État. Aux termes de ce même article, les SUP sont intégrées dans les documents d'urbanisme. Les plans locaux d'urbanisme ainsi que les cartes communales doivent comporter en annexe, ces servitudes d'utilité publique qui affectent l'utilisation du sol selon l'article L.151-43.

Les servitudes sont représentées de façon schématique.
Pour plus de précision, se référer aux documents officiels en se rapprochant des services gestionnaires.

Contraintes d'aménagement Commune de Quiers-sur-Bezonde



Servitudes (voir fiche jointe)

-  A4 - Cours d'eau non domaniaux (cartographiés partiellement)
-  AS1 - Conservation des eaux potables et minérales
-  EL11 - Voies express et déviations d'agglomérations
-  I4 - Electricité : établissement des lignes électriques
-  Init1 - Cimetières
-  PT2 - Télécommunications : protection contre les obstacles
-  T1 - Voies ferrées et croisement fer / route
-  T7 - Relations aériennes : servitudes à l'extérieur des zones de dégagement (ZD) (concerne tout le territoire)



Commune de QUIERS-SUR-BEZONDE

Communauté de communes : Des Canaux et Forêts en Gâtinais

Données
NumériquesPlan des
gestionnaires

A4	Entretien des cours d'eau non domaniaux	X	Fossé de Béchéneau Fossé d'Aunoy Fossé du Moulin Borde Le Bras de la Brossardière GESTIONNAIRE : DDT45 / SEEF 131 rue du Faubourg Bannier 45000 ORLEANS		
AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales	X	Forage de Bellegarde GESTIONNAIRE : ARS Délégation Territoriale du Loiret 131 rue du Faubourg Bannier 45000 ORLEANS	X	X
EL11	Servitudes relatives aux interdictions d'accès grévant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération	X	RN 60 Déviation de Bellegarde GESTIONNAIRE : Conseil Départemental du Loiret Direction des Routes Départementales	X	X
I4	Transport et distribution d'énergie électrique – ligne aérienne à haute tension	X	Ligne 400 kV NO1 Gatinais-Gauglin Ligne 400 kV NO2 Gatinais-Gauglin Ligne 400 kV NO1 Gatinais-Tabardière Ligne 400 kV NO2 Gatinais-Tabardière GESTIONNAIRE : RTE Centre Développement Ingénierie Nantes ZAC de Gesvrine 6 rue Kepler – BP 4105 44241 LA CHAPELLE-SUR-EDRE Cedex	X	X
INT1	Servitudes relatives au voisinage des cimetières	X	Cimetière communal GESTIONNAIRE : EPCI	X	X
JS1	Servitudes de protection des installations sportives	X	GESTIONNAIRE : DDJSCS 131 rue du Faubourg Bannier 45042 ORLEANS Cedex		
PT2	Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles	X	Liaison Bellegarde-Lorris, tronçon Quiers-sur-Bezonde – Lorris Zone secondaire de dégagement : hauteur maximale des obstacles : 153 m Date d'arrêt : 3 décembre 1985 GESTIONNAIRE : France Télécom UPR Ouest – DT Centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 SAINT-PIERRE-DES-CORPS	X	X
T1	Servitudes relatives au chemin de fer	X	Liaison Orléans-Montargis Voie ferrée non exploitée GESTIONNAIRE : RFF Direction Paris Sud-Est 43-45 place Louis Armand 75571 PARIS Cedex	X	X

<p>T7 Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement</p>	<p>X</p>	<p>Dégagement extérieur de l'aérodrome de Bricy. Altitude maximale des obstacles limitée à 272 NGF. Arrêté interministériel du 30 novembre 1979.</p> <p>GESTIONNAIRE : DGAC</p>	<p>Envoyé en préfecture le 14/04/2023</p> <p>Reçu en préfecture le 14/04/2023</p> <p>Publié le</p>	<p>ONCAMS</p>	<p></p> <p>ID : 045-200067676-20230411-PLUIH_ENVOI15B-AU</p>
--	----------	--	--	---------------	--